



## Comité Technique des DDI du 6 septembre 2018 L'été meurtrier !

Monsieur le Président,

Alors que le gouvernement ne savait pas trop quoi en faire, **le rapport « CAP 2022 »** (consultable ICI) **a été rendu public « par la bande » le 20 juillet dernier**. Un rapport **très cohérent avec le "nouveau contrat social"** mis sur la table des NON-discussions par la Fonction Publique, un rapport **très en phase avec le projet du ministère de l'Intérieur** de mettre la main sur l'Etat territorial, **un rapport qui place dans sa mire de nombreuses missions des DDI** (à supprimer, transférer, externaliser).

**Il n'aura pas fallu très longtemps au gouvernement pour y donner suite**, au travers de la circulaire du 24 juillet 2018 (consultable ICI), **demandant aux préfets de région de faire leurs courses d'ici mi-octobre parmi des orientations très en phase avec le rapport « CAP 2022 »**. Mais rassurons-nous, s'il était possible d'y croire, cela serait fait pour « mieux répondre aux attentes des citoyens et des agents » !!!

Avec au programme :

- **le resserrement du rôle de l'État** sur des champs restreints et suivant des postures limitées
- **l'abandon de pans entiers de missions** (aménagement, logement, cohésion et action sociales, sports, développement économique, tourisme, contrôles sanitaires des établissements de restauration et de vente des aliments,...
- **un service public à géométrie variable** en fonction des desideratas préfectoraux locaux, et l'avènement de l'inégalité de traitement des usagers et des agents en lieu et place d'un des principes fondateurs de notre république
- **la porte ouverte à toute forme de modularité d'organisation des services** (mise en perspective du « tout le monde en préfecture » dans nombre de départements), **à toute forme de mutualisation** y compris avec les opérateurs, y compris en inter-départemental
- **la remise en cause explicite du réseau des DDCS/DRDJSCS**
- **la rigueur budgétaire impliquant la recherche à pas forcés de toute opération de regroupement immobilier**, ou de toute « bonne » idée pour remplir les m<sup>2</sup> vacants en préfecture ou sous-préfecture (en y recyclant le concept de maison de service public)
- **la mise en place quasi-systématique de secrétariats généraux uniques dans chaque département** (Préfecture, sous-préfecture, DDI, unités départementales des DREAL) ayant compétence y compris en matière de gestion des ressources humaines, soit la fin programmée des directions départementales de plein exercice !
- et cerise sur le gâteau, **les agents impactés par cette nouvelle vague de réformes auront « droit » aux mesures concoctées par la Fonction Publique pour les déplacer voire les conduire vers la sortie.**

En résumé, des orientations à mille lieux des affirmations gouvernementales tournées vers le renforcement du service public de proximité, **juste la porte ouverte à la disparition programmée d'un Etat territorial garant de l'égalité territoriale, de la solidarité nationale et de la redistribution, tel que FO le porte et le défend.**

**NON le niveau départemental n'en sortira pas renforcé, il serait juste atomisé avant disparition programmée !!** Les DDI ont encore perdu 840 agents en 2017, soit plus de 15 000 depuis 2010. Il n'y a aucune raison pour qu'elles ne fassent pas partie des victimes expiatoires du plan social confirmé par le Premier ministre visant à supprimer 50 000 à 70 000 postes de fonctionnaires d'État d'ici 2022.

**Mais OUI cela servira de motif pour affaiblir les ministères et leurs directions régionales** (la deuxième circulaire du 24 juillet 2018 consultable ICI, adressée aux ministres est explicite!). En la matière, et comme depuis 2011, **FO se refusera à opposer niveau régional et départemental**, composantes indispensables pour le portage des politiques publiques en fonction de leurs particularités.

Le message adressé « courageusement » par le gouvernement aux agents le 24 juillet, c'est en version décryptée « **mettons les miettes du service public sous le tapis départemental avec la balayette préfectorale** ».

FO exprime ici son opposition **à la chasse aux soi-disant doublons** – argument livré lors de la suppression des missions de solidarité et dont la Nation paiera un jour la note en matière de gestion du patrimoine routier des collectivités par exemple.

FO n'est pas dupe quant **aux affichages de nécessité de renforcer des missions déjà exsangues**, et pointe le manque déjà patent de moyens pour faire face aux besoins du service public.

FO pointe la responsabilité de l'État employeur **en matière de prévention des risques psychosociaux**, ou plutôt son irresponsabilité dans le traitement des risques primaires en lançant aujourd'hui un nouveau cycle de restructurations, soit en moyenne un tous les 3 ans depuis 2007.

FO exige **le respect des instances de dialogue social formelles et réglementaires**, dont les réunions de pseudo-concertation organisées par certains préfets ne sauraient tenir lieu. FO demande la consultation pour avis des CT de chaque DDI sur les propositions formulées par les directeurs aux préfets, puis sur les propositions des préfets au Premier ministre. FO demande de la même façon la consultation pour avis des CT ministériels et du CT des DDI avant toute prise de décision nationale.

FO s'oppose enfin **à toute instrumentalisation des agents**, nombre de directions appelant explicitement à faire par eux-mêmes des propositions de suppressions de missions.

Défense des effectifs, maintien d'une chaîne ministérielle, opposition à toute suppression ou externalisation/privatisation de mission, opposition à laisser mettre en place la dernière génération de fonctionnaires de ce pays, tels sont les combats auxquels FO est attachée !

FO continuera à occuper le terrain qui est le sien: la défense du Service public, la défense des services et des agents, ce pour quoi nous sommes élus par des personnels qui participent à plus de 80 % aux élections.

Je vous remercie.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)  
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)  
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)  
Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)  
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris